

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 juin 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*,

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. CLEMENT,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHIARAMELLO (pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à M. HERBEZ)

M. RAVIER (pouvoir à M. PICARD-BACHELERIE)

M. KHINACHE (pouvoir à M. HAQUIN)

M. BOYER (pouvoir à M. TCHENG)

ABSENTS :

M. BUI

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les tableaux des effectifs de la commune ;
 - **CREE** un emploi sur le grade d'Animateur Principal de 2^{ème} classe, pour le service des Centres Socio-Culturels, afin de faire bénéficier un agent d'un avancement de grade.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 28

- 2) - **APPROUVE** la mise en œuvre de la télé-déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité dans le secteur public local ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention y afférant avec le comptable public et le représentant du fonds de solidarité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, à titre provisoire, entre l'Etat et la Commune d'Ermont, à destination de la Maison de Services Au Public ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer la convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRTgaz, dans le cadre de la construction du Conservatoire de théâtre, musique et danse, définissant :
 - Le cadre de ces travaux,
 - Leur description et le devis comprenant une provision de 10% d'aléas possibles,
 - L'engagement de la commune sur le coût de ces travaux dû à GRTgaz.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes concernant les prestations de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration des bâtiments de la commune et des Syndicats Intercommunaux Jean Jaurès et Van Gogh (corps d'état suivant : Electricité) ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du terrain sis 90 rue du Gros Noyer cadastré AC n° 14 à l'association Jardin O'ZEN pour la création du jardin partagé (action 7 de l'Agenda 21 d'Ermont) ;
 - **AUTORISE** le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- **EMET** un avis favorable sur ledit projet de rapport.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - **APPROUVE** le règlement du concours « Crèches de Noël 2017 »,
- **FIXE** le nombre de récompenses à six bons d'achat d'une valeur globale de 300 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du groupe « Générations Ermont ») Abstention : 1 (M. CLEMENT du groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 28

- 9) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » établissant la participation de la commune au Festival 2017 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IV - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** les nouveaux horaires scolaires de 8h30 à 11h30 en matinée et de 13h30 à 16h30 l'après-midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude dirigée de la Direction de l'action éducative ;
- **APPROUVE** les tarifs proposés pour chaque activité périscolaire et extrascolaire, découlant du retour à la semaine de 4 jours ;
- **DECIDE** que la présente délibération sera exécutoire dès la rentrée scolaire, le 4 septembre 2017, sous réserve de la parution du décret ministériel concernant la liberté donnée aux communes de choisir de ne pas rester dans le cadre fixé par la réforme des rythmes scolaires.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. CLEMENT du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)
Pour : 28

- 2) - **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'étude dirigée,
- **DECIDE** de leur application dès la rentrée scolaire 2017/2018, c'est à dire à compter du 4 septembre 2017,

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement sur fonds locaux pour la création du Point Conseil Petite Enfance (PCPE), dont la finalité consiste à accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil dans une approche partenariale et transversale.
- **AUTORISE** le Maire à la signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Jeunesse :

- 2) - **APPROUVE** les conventions pour l'année scolaire 2017/2018, avec les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry pour la mise en place des activités éducatives pendant la pause méridienne ;
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions et tout document afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - **APPROUVE** le règlement des élections du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour le prochain mandat 2017/2019 et les suivants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Centres Socio-Culturels et Maison de Quartier :

- 4) - **APPROUVE** les axes du projet social du centre socio-culturel des Chênes 2017-2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents afférents au renouvellement de l'agrément « Animation Globale » et « Animation collective Famille » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2017-2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - **APPROUVE** les axes du projet social du centre socio-culturel F. Rude 2017-2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tous documents afférents au renouvellement de l'agrément « Animation Globale » et « Animation collective Famille » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période 2017-2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Educative des Chênes (AEC) qui modifie la détermination des locaux mis à la disposition ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant avec l'Association AEC.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2016 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Monsieur le Maire se retire et Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint assure la présidence.

- 2) - **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2016 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	11 382 456,62 €		33 924 374,39 €	41 488 234,45 €
Réalisations	4 489 407,86 €	3 340 485,92 €	29 953 892,04 €	35 250 275,68 €
Résultats de l'exercice	- 1 148 921,94 €		5 296 383,64 €	
Résultats 2015 reportés	86 805,82 €	1 176 214,50 €	31 044,10 €	7 658 944,12 €
Résultats de clôture	- 59 513,26 €		12 924 283,66 €	
Restes à réaliser	2 489 812,03 €	258 092,12 €		
Résultats nets	-2 291 233,17 €		12 924 283,66 €	
Résultat net global	10 633 050,49 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Monsieur HAQUIN, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

- 3) - **DECIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2016 du budget principal au budget primitif 2017 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :
- **INSCRIPTION** de 2 291 233,17 € en section d'investissement (**Article 1068** – « Excédent de fonctionnement capitalisé ») pour couvrir le besoin de financement (D/001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
 - **ET DE REPORTER** le solde, soit 10 633 050,49 € en section de fonctionnement (**Article R/002** – « Résultat de fonctionnement reporté »).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2017 du budget principal telle qu'annexée, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- **CONSTATE** le suréquilibre de la section de fonctionnement à la somme de 10 350 117,49 € soit des recettes de fonctionnement à hauteur de 11 553 513,93 € et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 203 396,44 € ;
 - **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 2 985 088,13 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2017 s'élèvent donc à la somme de :

Dépenses = 4 188 484,57 €

Recettes = 14 538 602,06 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2017, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 891 143,44 €	44 241 260,93 €
Investissement	11 509 563,13 €	11 509 563,13 €
Total =	45 400 706,57 €	55 750 824,06 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE) du Groupe « Générations Ermont ».
Pour : 29

- 5) - **DECIDE** d'attribuer à l'association des Sapeurs-Pompiers d'Eaubonne une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour l'organisation du bal de samedi 24 juin 2017.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - **ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « Grain de Sable » dans le cadre du Festival des solidarités organisé du 17 novembre au 3 décembre 2017 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de cette subvention.

M. NACCACHE ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32

- 7) - **FIXE** à 600 € le montant de la subvention pour chaque char construit dans le cadre de la 35^{ème} fête des Vendanges ;
- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;

- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la Commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h00.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2017 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 22 juin 2017